



Plan d'Accompagnement Personnalisé

mardi 22 mars 2016, par [Massé](#)



- ✓ Le PAP se substitue au « PAI Dys »
- ✓ Les élèves peuvent cumuler un PAP et un PAI lorsqu'une pathologie le justifie (allergies ou intolérances alimentaires, maladie nécessitant un protocole d'urgence...)
- ✓ Le PAP permet également à l'élève d'utiliser son propre matériel informatique ou celui de son établissement.